



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 11/2024
Date de la séance du CE : 10 janvier 2024
Direction : Chancellerie d'État
N° d'affaire : 2022.STA.1788
Classification : Non classifié

Interventions parlementaires, déclarations de planification et charges imposées 2023

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Chancellerie d'État,

arrête :

Le Conseil-exécutif prend connaissance des explications des Directions, de la Direction administrative de la magistrature et de la Chancellerie d'État et adopte les rapports concernant la mise en œuvre des motions, des postulats, des déclarations de planification et des charges imposées 2023 ainsi que les propositions de classement et de prolongation de délai conformément aux rapports en pièce jointe à l'attention du Grand Conseil.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Grand Conseil

Pièces jointes
– Rapports du Conseil-exécutif à l'attention du Grand Conseil concernant la mise en œuvre des motions, des postulats, des déclarations de planification et des charges imposées 2023